

Décision émise par le CSTB
dans le cadre de la procédure
réglementaire d'agrément visée par
l'arrêté technique du 7 septembre 2009
modifié

Avis
relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes

Numéro d'Avis : 2022-CSTB-n°002

Date : le 08 mars 2022

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment agréé la gamme de dispositifs de traitement suivant :

Titulaire de l'agrément	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France					
Dénomination commerciale	Gamme BOXEPARCO modèle 4 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 4 EH	BOXEPARCO 5 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 5 EH	Gamme BOXEPARCO modèle 6 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 6 EH
Capacité de traitement	4 Equivalents-Habitants		5 Equivalents-Habitants		6 Equivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2014-016-ext01	2022-002-ext01-mod01	2014-016	2022-002-mod01	2014-016-ext02	2022-002-ext02-mod01
Historique	Modèle extrapolé en 2014	Modèle modifié en 2022 (modification du modèle agréé 2014-016-ext01)	Modèle de référence agréé en 2014	Modèle modifié en 2022 (modification du modèle de référence agréé 2014-016)	Modèle extrapolé en 2014	Modèle modifié en 2022 (modification du modèle agréé 2014-016-ext02)

Titulaire de l'agrément	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France			
Dénomination commerciale	Gamme BOXEPARCO modèle 7 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 7 EH	Gamme BOXEPARCO modèle 8 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 8 EH
Capacité de traitement	7 Equivalents-Habitants		8 Equivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2014-016-ext03	2022-002-ext03-mod01	2014-016-ext04	2022-002-ext04-mod01
Historique	Modèle extrapolé en 2014	Modèle modifié en 2022 (modification du modèle agréé 2014-016-ext03)	Modèle extrapolé en 2014	Modèle modifié en 2022 (modification du modèle agréé 2014-016-ext04)

Titulaire de l'agrément	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France			
Dénomination commerciale	Gamme BOXEPARCO modèle 10 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 10 EH	Gamme BOXEPARCO modèle 12 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 12 EH
Capacité de traitement	10 Equivalents-Habitants		12 Equivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2014-016-ext05	2022-002-ext05-mod01	2014-016-ext06	2022-002-ext06-mod01
Historique	Modèle extrapolé en 2014	Modèle modifié en 2022 (modification du modèle agréé 2014-016-ext05)	Modèle extrapolé en 2014	Modèle modifié en 2022 (modification du modèle agréé 2014-016-ext06)

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe.

La fiche technique descriptive de ce dispositif porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide de l'utilisateur, EPARCO Filière plate écorces de pin - jusqu'à 12 E.H., 2 mars 2022, 52 pages*) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

**FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AUX DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS
EPARCO Filière plates écorces de pin 4 EH, EPARCO Filière plates écorces de pin 5 EH, EPARCO Filière
plates écorces de pin 6 EH, EPARCO Filière plates écorces de pin 7 EH, EPARCO Filière plates écorces de
pin 8 EH, EPARCO Filière plates écorces de pin 10 EH et EPARCO Filière plates écorces de pin 12 EH**

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié (1) Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2 (2)
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	
Technologie(s) de traitement	filtres compact à écorce de pin maritime alimentés : - modèles 4 EH, 5 EH, 6 EH : au fil d'eau - modèles 7 EH, 8 EH, 10 EH et 12 EH : sous faible pression (en gravitaire)
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	- modèles 4 EH, 5 EH, 6 EH : 1 fosse toutes eaux à 1 compartiment et 1 filtre à 1 compartiment - modèles 7 EH, 8 EH, 10 EH et 12 EH : 1 fosse toutes eaux à 1 compartiment et 2 filtres à 1 compartiment
Liste des principaux équipements	- préfiltre - média filtrant (écorce de pin maritime) - modèles 7 EH, 8 EH, 10 EH et 12 EH : chasse à auget

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile du compartiment de prétraitement (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquée dans le tableau suivant est donnée à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée à 40 cm au-dessus du faitage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Le filtre possède une entrée d'air située au-dessus du sol, équipée d'un chapeau d'évent.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS								
Dénomination commerciale	EPARCO Filière plate écorces de pin 4 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 5 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 6 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 7 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 8 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 10 EH	EPARCO Filière plate écorces de pin 12 EH	
Capacité de traitement	4 EH	5 EH	6 EH	7 EH	8 EH	10 EH	12 EH	
Numéro national d'agrément	2022-002-ext01-mod01	2022-002-mod01	2022-002-ext02-mod01	2022-002-ext03-mod01	2022-002-ext04-mod01	2022-002-ext05-mod01	2022-002-ext06-mod01	
Cuve(s)	Nombre	2 (1 fosses toutes eaux et 1 filtre)			3 (1 fosse toutes eaux et 2 filtres)			
	Forme	Parallélépipédique					Fosse toutes eaux : cylindrique Filtre : parallélépipédique	
	Matériau	Polyéthylène Haute Densité						
Fosse toutes eaux	Hauteur utile (cm)	1,01	1,01	1,28	1,28	1,44	1,44	1,75
	Volume utile (m ³)	3,0	3,0	4,0	4,0	5,0	5,0	6,2
	Surface utile (m ²)	2,08	2,08	2,08	2,08	2,13	2,13	2,76
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction	48	48	63	63	69	69	96
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	41	26	31	23	27	19	20
Filtre	Hauteur utile (cm)	0,55						
	Surface utile (m ²)	4,0	5,0	6,0	2 x 4,0	2 x 4,0	2 x 5,0	2 x 6,0
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS								
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve (cm)	Fosse toutes eaux : 50 cm Filtre : 25 cm*					Fosse toutes eaux : 60 cm Filtre : 25 cm*		
Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique	Oui							

*hauteur au-dessus du niveau des trous d'homme (hors réhausse)